



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Fait à Perpignan, le 12 juillet 2023

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Élections des juges du tribunal de commerce 2023**

Le collège électoral du tribunal de commerce de Perpignan est convoqué durant le mois d'octobre 2023 aux fins de procéder au renouvellement des juges consulaires dont le mandat arrive à échéance le 31 décembre 2023 et aux élections complémentaires destinées à pourvoir les sièges vacants au sein de ces juridictions, selon l'arrêté préfectoral **PREF/DCM/BRGE n° 2023 - 187-0002 du 6 juillet 2023**.

La liste des électeurs a été arrêtée par la commission électorale et est affichée au greffe du tribunal de commerce situé 4 rue André Bosch à Perpignan, et ce jusqu'au jour de dépouillement du scrutin

Le vote se déroulera uniquement par correspondance.

Le matériel électoral sera envoyé au plus tard le **mardi 19 septembre 2023**. Dès réception des plis les électeurs devront faire parvenir leurs votes, **uniquement par voie postale à la préfecture**, au plus tard le **mardi 3 octobre 2023** (cachet de la poste faisant foi).

Cette élection se déroule au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

**1<sup>er</sup> tour : Les opérations de dépouillement et de recensement des votes auront lieu le mercredi 4 octobre 2023, à 17 h, au tribunal de commerce.**

Dans l'hypothèse où l'un des candidats n'obtiendrait pas au premier tour un nombre de voix égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits, le collège électoral sera convoqué de droit pour un second tour de scrutin.

**En cas de second tour : Les opérations de dépouillement et de recensement des votes se tiendront le mardi 17 octobre 2023, à 17 h, dans les mêmes conditions que lors du premier tour.**